



Les Engagements de Rosny Ecologique et Solidaire en réponse au PACTE TRANSITION

1. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures.

Créer une commission extra-municipale, où siègent des élu·es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen·nes, des représentant·es associatif·ves et du secteur marchand, des chercheur·ses et expert·es. Son objectif sera de s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

Programme RES :

- *Créer une charte communale de la démocratie locale pour la participation citoyenne.*
- *Organiser des concertations, consultations citoyennes en amont des délibérations du conseil municipal.*
- *Créer un comité du développement urbain ouvert à tous les citoyens pour une consultation sur les projets d'urbanisme.*

—> RES s'engage

2. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables, et financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.

Niveau 1 : Adopter un schéma de commande publique responsable (obligation légale lorsque le montant d'achats publics annuels est supérieur à 100 millions, encore faiblement appliquée). Diversifier les financeurs de la commune en sollicitant les acteurs de la finance éthique, et en écartant les banques les plus nocives.

Niveau 2 : Organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu·es, des agents, et des acteurs économiques du territoire. Financer au moins un projet de la commune par an auprès d'une source de financement éthique.

Niveau 3 : Envisager systématiquement un recours aux financements éthiques pour les projets à impact environnemental et social positif, en intégrant des critères de transparence et d'impact dans les appels à emprunt.

Programme RES :

- *Adopter un schéma de commande publique responsable (obligation légale lorsque le montant d'achats publics annuels est supérieur à 100 millions, encore faiblement appliquée). Diversifier les financeurs de la commune en sollicitant les acteurs de la finance éthique, et en écartant les banques les plus nocives.*
- *Modifier les règles, au niveau municipal, afin de favoriser les financements éthiques.*
- *Former l'ensemble des acteurs de l'achat public municipal.*

—> RES s'engage en niveau 3 vert

3. Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

Niveau 1 : Mise en place d'un Conseil en Énergie Partagée (CEP) dans la commune, audit du patrimoine et alimentation à 50% les bâtiments et l'éclairage publics en électricité renouvelable et locale.

Niveau 2 : Mise en place d'un plan de rénovation énergétique visant à réduire de 40% les consommations d'énergie en 2030 et alimentation des bâtiments et de l'éclairage publics à 75% en électricité renouvelable et locale et 25% en chaleur renouvelable (bois ou biogaz).

Niveau 3 : Mise en place d'un plan d'investissement pour atteindre -60% de consommation d'énergie en 2050 et fourniture à 100% en énergie renouvelable (électricité, chaleur, carburants) dès 2040.

Programme RES :

- **Création d'un secrétariat général au développement durable au sein de la collectivité**
- **Proposer des audits de la consommation énergétique du logement des propriétaires.**
- **Création d'un plan lumière pour réduire l'éclairage public pendant les heures creuses dans un souci d'équilibre entre sécurité, économie d'énergie, préservation de la faune nocturne**
- **Rénovation et isolation des bâtiments communaux, particulièrement les écoles, pour faire des économies de chauffage et améliorer le confort des habitant.e.s**
- **Isolation des bâtiments communaux et installation de panneaux solaires sur toits.**
- **Réduire la consommation d'énergie de 20 % sur les six prochaines années**
- **Soutien aux investissements privés (coopératives d'investissement) pour produire de l'énergie à Rosny : des toits solaires sur les écoles ou bâtiments communaux, qui fourniront de l'électricité.**
- **Remise à plat des contrats de fourniture d'énergie du territoire (offres vertes).**

—> RES s'engage en niveau 3 vert

4. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

Niveau 1 : Au moins 50% de bio et local et/ou équitable/sous signe de qualité et 1 repas végétarien par semaine (ou alternative végétarienne).

Niveau 2 : Au moins 75% de bio et local et/ou équitable et 2 repas végétariens par semaine (ou alternative végétarienne)

Niveau 3 : Supprimer les barquettes jetables et passer aux bacs inox dans les cantines rosnéennes. Mettre en œuvre des mesures ambitieuses pour suivre et diminuer les déchets dans les cantines (pesées, quantités adaptées à l'appétit, etc).

Programme RES :

- **proposition de menus de qualité incluant plus de produits bio, moins d'aliments transformés et de produits carnés. Recherche de producteurs de proximité**
- **au moins 2 repas végétariens par semaine**
- **suppression progressive du plastique à la cantine**
- **lutte contre le gaspillage alimentaire**

—> RES s'engage en niveau 3 vert

5. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Niveau 1 : Accorder l'équivalent de 2% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Permettre aux structures de réemploi de collecter dans les déchetteries, et favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par la collectivité portant la compétence déchets. Mettre en place une solution de tri à la source des bio-déchets (obligation légale d'ici 2023).

Niveau 2 : Accorder l'équivalent de 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitant·e.s. Planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces au réemploi et/ou permettre aux citoyen·ne.s de réutiliser les déchets qui y sont déposés, et contribuer à la mise en réseau des associations de réemploi et de prévention.

Niveau 3 : Accorder l'équivalent de 10% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention et favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 25 000 habitant·e.s.

Programme RES :

- **améliorer la gestion des encombrants pour récupérer et réparer les objets**
- **favoriser le recyclage par la création d'un repair café ou d'une ressourcerie/recyclerie**
- **ramassage des déchets électroniques**
- **création de postes de maîtres-composteurs**

—> RES s'engage au niveau 2 orange minimum

Remarque : difficile de s'engager pour la municipalité, cette compétence relevant de l'EPT mais la municipalité RES s'engagera à porter des propositions fortes à l'EPT

6. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire..

Niveau 1 : Inscrire le 0 artificialisation dans PLUI. Appliquer la législation sur l'éclairage de nuit. Proscrire totalement les désherbants : y compris pour l'entretien des cimetières et des équipements sportifs. Conserver les friches et délaissés (niches pour la biodiversité) et proposer des mesures incitatives pour que les particuliers plantent des haies dans leur jardin.

Niveau 2 : Proposer des incitations financières pour conserver et entretenir des arbres sur les propriétés privées. Contraindre les bailleurs à conserver leur patrimoine végétal et à planifier de manière séquencée dans le temps, la destruction et la replantation d'arbres et de massifs lors des projets de réhabilitation.

Niveau 3 : Dans les documents d'urbanisme adopter une clause relative aux nouveaux édifices : prévoir des infructuosités sur les parois pour permettre aux oiseaux de nicher. Planter des arbres sur les parcelles municipales. Former les agents des espaces verts et des bâtiments à la préservation de la biodiversité en ville.

Programme RES :

- **Création d'une charte de végétalisation qui encourage la participation des habitants**
- **Signature de la charte engagement des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens**
- **Verdissement et préservation de la biodiversité**
- **Plan d'actions pour l'élimination des produits phytosanitaires dans les jardins privés et suppression des produits phytosanitaires voire plus généralement les produits toxiques sur tout le territoire communal**

- **Création d'un permis de végétaliser l'espace public et aide accordée pour installer des bacs à fleurs dans les rues. Favoriser la végétalisation des immeubles, des rues ainsi que du mobilier urbain afin de permettre aux animaux et à la flore de s'y développer.**
- **Signature de la charte de l'arbre afin d'affirmer et de préserver la place de l'arbre en ville**
- **Passer d'une politique d'embellissement à de la préservation de la biodiversité**
- **Insérer dans les documents d'urbanisme l'obligation d'aménager, en façade et en toiture, des espaces favorables à l'accueil des animaux (alvéoles, recoins, corniches, végétalisation, nichoirs) et de minimiser les impacts négatifs lors de la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs.**
- **Dresser un état régulier de l'existence d'habitats d'animaux sur le territoire communal et identifier des périodes sensibles (reproductions, migrations, nidifications...) afin de prendre toute mesure de préservation préalablement à toute coupe ou tout élagage ainsi qu'à tous travaux publics (construction, démolition, entretien...), transférer les animaux recueillis vers des dispensaires**
- **Favoriser l'implantation de maisons à insectes sur le territoire communal.**
- **Promouvoir les jardins communautaires/partagés en collaboration avec les bailleurs sociaux**
- **Plantation de végétaux et d'arbres dans les cours pour lutter contre la chaleur en été et le réchauffement climatique.**

—> RES s'engage en niveau 3 vert

7. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité..

Niveau 1 : Mettre à jour les documents d'urbanisme du territoire pour y intégrer notamment des critères de densité et de qualité environnementale des constructions et pour réévaluer la pertinence des zones identifiées "à urbaniser". Accompagner les particuliers et les entreprises de construction vers des solutions durables.

Niveau 2 : Adopter et diffuser d'ici 2024 un document référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et rénover au moins un bâtiment symbolique selon ces critères durant le mandat.

Niveau 3 : Adopter et diffuser d'ici 2022 un document de référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et généraliser son utilisation dans les constructions et opérations d'aménagement de la commune.

Programme RES :

- **Moratoire sur les constructions nouvelles : faire un bilan sur la base des chiffres du plan local de l'habitat, pour élaborer un nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), garantissant un ralentissement du nombre de nouvelles constructions**
- **Révision du PLUi pour assurer une réelle protection des zones pavillonnaires**
- **Prise en compte du calcul de l'empreinte carbone avant tout investissement municipal**
- **Introduction d'un critère de performance énergétique dans le cahier des charges des marchés publics.**
- **Plan climat-air-énergie territorial pour évaluer le potentiel des énergies renouvelables et les besoins dans les quartiers**

—> RES s'engage en niveau 3 vert

8. Donner la priorité aux mobilités actives, marche et vélo, dans l'espace public.

Niveau 1 : Adopter un Plan vélo-marche ambitieux, financé et concerté avec des objectifs chiffrés (% de part modale, nombre de stationnement, etc.). Nommer un référent mobilité douce au sein de la municipalité et constituer un service dédié à cette thématique. Généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h sur la commune et rendre le centre-ville accessible aux cyclistes.

Niveau 2 : Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre, pour diminuer la part modale de la voiture au profit de celle des transports en commun tout en mettant en place les conditions de son succès : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

Niveau 3 : A l'échelle du territoire Grand Paris-Grand Est, porter une politique d'itinéraires structurants pour relier Rosny aux espaces verts et Rosny à Paris. Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux fonctionnels et sécurisés dans les immeubles d'habitation et tertiaires. Proposer une aide financière à l'achat de tout type de vélo pour les rosnéens les plus modestes.

Programme RES :

- **Aménager la ville pour les mobilités douces (trottoirs, pistes cyclables, éclairages..). emplacements vélos**
- **Limitation à 30 km/h sur toutes les voies communales.**
- **un conseiller délégué aux mobilités douces**
- **Piétonisation du centre-ville le week-end et autour des écoles en semaine**
- **Création de « voies vertes » dans tous les quartiers de Rosny : limitation à 20km/h, et aménagement pour permettre la cohabitation voitures, vélo et piétons.**
- **Promouvoir la piétonisation de certaines rues, proposer des pédibus.**
- **Organisation de tournées de Pédibus pour conduire les enfants à l'école**
- **Intervenir pour améliorer l'accessibilité des quais des gares RER (ascenseurs, maintenance)**
- **Améliorer la desserte des quartiers en retravaillant le plan de circulation du Titus notamment au plateau d'Avron et au Pré Gentil**
- **Elargissement des horaires du Titus en lien avec les horaires RATP**
- **Améliorer la fréquence et la qualité de service sur la ligne 116 en lien avec la RATP**
- **Revoir le plan de circulation avec l'arrivée du métro 11 et axe pluri-nodal Fontenay**
- **Développer l'offre de navettes à la demande à prix abordable en lien avec une structure de l'Economie Sociale et Solidaire**
- **Soutien à l'installation d'un vélo-école pour permettre aux adultes d'apprendre à faire du vélo et à circuler à vélo**
- **Aide financière à l'achat et à la réparation de vélos pour les familles les plus démunies**
- **Défense active auprès du territoire d'une politique structurante d'itinéraires vélos e n lien avec le RER V et les associations franciliennes et rosnéennes d'usagers du vélo**

—> **RES s'engage en niveau 3 vert**

9. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

Niveau 1 : Définir un plan d'optimisation des transports en commun : augmentation de la fréquentation grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire. Augmenter le budget des transports en commun par habitant·e chaque année..

Niveau 2 : Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

Niveau 3 : Définir un plan de renforcement des transports en commun pour doubler la part modale des transports en commun en 5 ans et doubler le budget transports en commun par habitant·e sur la même période.

Programme RES :

- *Intervenir pour améliorer l'accessibilité des quais des gares RER (ascenseurs, maintenance)*
- *Améliorer la desserte des quartiers en retravaillant le plan de circulation du Titus notamment au plateau d'Avron et au Pré Gentil*
- *Elargissement des horaires du Titus en lien avec les horaires RATP*
- *Améliorer la fréquence et la qualité de service sur la ligne 116 en lien avec la RATP*
- *Revoir le plan de circulation avec l'arrivée du métro 11 et axe pluri-nodal Fontenay*
- *Développer l'offre de navettes à la demande à prix abordable en lien avec une structure de l'Economie Sociale et Solidaire*

—> RES s'engage a minima au niveau 2 orange

10. Mettre fin au développement des grandes surfaces commerciales sur le territoire

Niveau 1 : Soutenir des projets alternatifs tant dans leurs contenus (plutôt coopératives, financements éthiques, etc.) que dans leurs formes (zone d'implantation, visibilité, fonctionnement, etc.) pour relocaliser les circuits de distribution.

Niveau 2 : Dissuader l'installation de grandes surfaces pour rester en deçà d'un seuil critique à partir de 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant·es, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci dans les documents d'urbanisme et en consultant systématiquement la population sur de nouveaux aménagements.

Niveau 3 : En cas de suréquipement avéré, élaborer des scénarios de résilience pour anticiper les reconversions possibles..

Programme RES :

- *Soutenir l'attractivité des commerces de proximité dans toute la ville*
- *Réaménagement des quartiers prioritaires politique de la ville et redynamisation avec des commerces, des associations et des acteurs de l'économie sociale et solidaire*
- *Implanter une structure dédiée à l'économie circulaire et à l'art à la place de la maison des projets (ancienne mairie)*
- *Créer un espace de co-working pour les indépendant.e.s*
- *Création d'un comité du développement urbain ouvert à tous les citoyens pour une consultation sur les projets d'urbanisme.*
- *Moratoire sur le projet d'extension du centre commercial Westfield (rosny 2)*

—> RES s'engage niveau orange

niveau vert : Très difficile à envisager aujourd'hui: un grand parc à la place de DOMUS, une zone d'économie sociale et solidaire, des jardins partagés????? Engagement difficile à prendre

11. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

Niveau 1 : Assurer l'accueil inconditionnel pour toutes et tous dans les structures gérées par la commune. Niveau 2 : Assurer l'accueil des publics vulnérables et aux besoins particuliers, au travers d'un service de domiciliation dans les CCAS (centre communal d'action sociale), avec une ligne dédiée dans le budget de la mairie.

Niveau 3 : Mettre en place de coffres forts numériques confidentiels. Créer des espaces dédiés à l'accompagnement des personnes sans domicile stable. Soutenir les associations locales actives auprès de ces personnes.

Programme RES :

- **Développer l'accompagnement aux démarches administratives**
- **Assurer des permanences d'accès aux droits, par exemple à la maison des droits de la citoyenneté et de la justice**
- **Se positionner comme territoire partenaire du Département pour accueillir une maison des solidarités regroupant services sociaux et acteurs dont associatifs**
- **Politique d'achat plus éthique (favoriser les structures d'insertion)**
- **Rendre possible l'accès des personnes vulnérables sans solution d'hébergement aux places vacantes des résidences autonomie**

—> RES s'engage au niveau 3 vert

12. Créer des dispositifs publics de 1er accueil, en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

Niveau 1 : Mettre en place un point d'accueil et un livret d'accueil permettant de mettre en lien les acteurs de l'accueil sur le territoire. Assurer l'accès aux droits et aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement à toutes les personnes migrantes de façon inconditionnelle. Ne pas criminaliser ou empêcher les citoyen·nes de venir en aide aux personnes migrantes..

Niveau 2 : Adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueil-lants (ANVITA). Assurer un service de domiciliation efficace (CCAS, SPADA, ou autres) afin de permettre aux personnes migrantes d'avoir accès à leur droit et notamment à l'AME.

Niveau 3 : Créer des Maisons des migrant·es associant collectivités, associations et professionnel·les juridiques, linguistiques et formés à la médiation culturelle, pour accompagner individuellement les démarches de demande d'asile ou autres (titre de séjour, accès aux droits...). Encourager les citoyen·nes de la commune à être solidaires envers les personnes migrantes.

Programme RES :

- **Intégrer dans la stratégie territoriale de sécurité et de la délinquance la lutte contre les violences discriminatoires**
- **Permettre l'accès aux personnes migrantes aux services du CCAS**
- **Assurer des permanences d'accès aux droits, par exemple à la maison des droits de la citoyenneté et de la justice**

—> RES s'engage au niveau orange

13. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements...

Niveau 1 : Renforcer la transparence et la communication autour des données, et des travaux du conseil municipal. Garantir lors des séances des conseils municipaux un temps de prise de parole des habitant·es. Organiser des sessions de formations collectives élu·es-agent·es-habitant·es à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue. Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants..

Niveau 2 : Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.

Niveau 3 : Mise en place d'une constituante communale : redéfinition des règles de fonctionnement pour que les décisions communales soient désormais le fait des habitant·es associés aux élu·es. Développer des commissions extra-municipales associant les habitant·es à toutes les décisions.

Programme RES :

- ***Création d'une charte communale de la démocratie locale pour la participation citoyenne : volonté de faire participer tout le monde, tous les rosnéen.ne.s***
- ***Création d'une délégation à la démocratie locale***
- ***Création du budget participatif sur la ville : une partie du budget investissement de la ville sera alloué aux habitants afin de financer des projets dans leur quartier, dans la ville : « vous décidez, nous vous aidons à réaliser »***
- ***Organisation de concertations, consultations citoyennes sur des délibérations du conseil municipal (en amont)***
- ***Possibilité d'ouvrir le débat des conseils municipaux au public***
- ***Filmer le déroulement des conseils municipaux en direct avec retransmission sur le site de la mairie et publication des podcasts.***
- ***Adopter le FALC (« Facile à lire et comprendre ») pour la communication de la ville***
- ***Donner aux conseils de quartiers une autonomie de gestion***
- ***Création d'un réseau de citoyen.nes référent.es au sein des conseils quartiers***
- ***Augmenter la fréquence et le nombre de conseils de quartier***
- ***Permanences régulières des élu.e.s municipaux dans les quartiers***
- ***Consultation citoyenne bisannuelle sur les besoins culturels des quartiers***
- ***Proposer la mise en place de référendums locaux sur certains sujets***

—> RES s'engage en niveau 3 vert

14. Co-construire une politique locale volontariste soutenant les initiatives associatives et citoyennes du territoire. Garantir leur accessibilité, reconnaître et protéger leur rôle critique.

Niveau 1 : Création d'un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA). Favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes et associatives du territoire (mise à disposition d'un lieu et d'autres ressources).

Niveau 2 : Co-production d'une Charte des Engagements Réciproques, signée par la collectivité et une majorité représentative des associations du territoire (orientations, grands principes, responsabilités partagées). Développer un partenariat avec une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire (soutien financier, technique ou mise à disposition d'un lieu adapté).

Niveau 3 : Affectation de moyens matériels, humains et financiers de manière ouverte et transparente par la municipalité pour faire vivre les cadres et processus définis dans la Charte.

Participer ou créer un programme de soutien à la création et au développement de tiers-lieux associatifs ou citoyens (sur un modèle d'Appel à Manifestations d'Intérêt).

Programme RES :

- ***Créer un conseil de la vie associative afin d'associer les associations aux décisions municipales***
- ***Penser un nouveau projet pour la maison des associations : localisation, soutien et accompagnement aux associations (aide à la création, à la recherche de subventions, de locaux et de bénévoles)***
- ***Programmer un forum du bénévolat***
- ***Réserver des espaces d'expression aux associations (Rosny Magazine, site internet de la ville***
- ***Donner aux conseils de quartiers une autonomie de gestion***

—> **RES s'engage en niveau 3 vert**

#01 Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures.

- Créer une commission extra-municipale, où siègent des élu-es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen-nes, des représentantes associatif-ves et du secteur marchand, des chercheur-ses et expert-es. Son objectif sera de s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

#02 Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables, et financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.

- Adopter un schéma de commande publique responsable (obligation légale lorsque le montant d'achats publics annuels est supérieur à 100 millions, encore faiblement appliquée). Diversifier les financeurs de la commune en sollicitant les acteurs de la finance éthique, et en écartant les banques les plus nocives.
- * Organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu-es, des agents, et des acteurs économiques du territoire. Financer au moins un projet de la commune par an auprès d'une source de financement éthique.
- Envisager systématiquement un recours aux financements éthiques pour les projets à impact environnemental et social positif, en intégrant des critères de transparence et d'impact dans les appels à emprunt.

#03 Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

- Mise en place d'un Conseil en Énergie Partagée (CEP) dans la commune, audit du patrimoine et alimentation à 50% les bâtiments et l'éclairage publics en électricité renouvelable et locale.
- Mise en place d'un plan de rénovation énergétique visant à réduire de 40% les consommations d'énergie en 2030 et alimentation des bâtiments et de l'éclairage publics à 75% en électricité renouvelable et locale et 25% en chaleur renouvelable (bois ou biogaz).
- Mise en place d'un plan d'investissement pour atteindre -60% de consommation d'énergie en 2050 et fourniture à 100% en énergie renouvelable (électricité, chaleur, carburants) dès 2040.

#04 Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

- Au moins 50% de bio et local et/ou équitable/sous signe de qualité et 1 repas végétarien par semaine (ou alternative végétarienne).
- Au moins 75% de bio et local et/ou équitable et 2 repas végétariens par semaine (ou alternative végétarienne).
- Supprimer les barquettes jetables et passer aux bacs inox dans les cantines rosnéennes. Mettre en œuvre des mesures ambitieuses pour suivre et diminuer les déchets dans les cantines (pesées, quantités adaptées à l'appétit, etc).

#05 Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Accorder l'équivalent de 2% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention.

Permettre aux structures de réemploi de collecter dans les déchetteries, et favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par la collectivité portant la compétence déchets.

Mettre en place une solution de tri à la source des bio-déchets (obligation légale d'ici 2023).

Accorder l'équivalent de 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention.

Favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitantes.

Planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces aux réemploi et/ou permettre aux citoyen-nes de réutiliser les déchets qui y sont déposés, et contribuer à la mise en réseau des associations de réemploi et de prévention.

Accorder l'équivalent de 10% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention et favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 25 000 habitantes.

#06 Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

Inscrire le 0 artificialisation dans PLUI. Appliquer la législation sur l'éclairage de nuit.

Proscrire totalement les désherbants : y compris pour l'entretien des cimetières et des équipements sportifs.

Conserver les friches et délaissés (niches pour la biodiversité) et proposer des mesures incitatives pour que les particuliers plantent des haies dans leur jardin.

Proposer des incitations financières pour conserver et entretenir des arbres sur les propriétés privées.

Contraindre les bailleurs à conserver leur patrimoine végétal et à planifier de manière séquencée dans le temps, la destruction et la replantation d'arbres et de massifs lors des projets de réhabilitation.

Dans les documents d'urbanisme adopter une clause relative aux nouveaux édifices : prévoir des infructuosités sur les parois pour permettre aux oiseaux de nicher.

Planter des arbres sur les parcelles municipales.

Former les agents des espaces verts et des bâtiments à la préservation de la biodiversité en ville.

#07 Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

Mettre à jour les documents d'urbanisme du territoire pour y intégrer notamment des critères de densité et de qualité environnementale des constructions et pour réévaluer la pertinence des zones identifiées "à urbaniser".

Accompagner les particuliers et les entreprises de construction vers des solutions durables..

Adopter et diffuser d'ici 2024 un document référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et rénover au moins un bâtiment symbolique selon ces critères durant le mandat.

Adopter et diffuser d'ici 2022 un document de référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et généraliser son utilisation dans les constructions et opérations d'aménagement de la commune.

#08 Donner la priorité aux mobilités actives, marche et vélo, dans l'espace public.

Adopter un Plan vélo-marche ambitieux, financé et concerté avec des objectifs chiffrés (% de part modale, nombre de stationnement, etc.).

Nommer un référent mobilité douce au sein de la municipalité et constituer un service dédié à cette thématique.

Généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h sur la commune et rendre le centre-ville accessible aux cyclistes.

Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre, pour diminuer la part modale de la voiture au profit de celle des transports en commun tout en mettant en place les conditions de son succès : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant.e chaque année.

A l'échelle du territoire Grand Paris -Grand Est, porter une politique d'itinéraires structurants pour relier Rosny aux espaces verts et Rosny à Paris.

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux fonctionnels et sécurisés dans les immeubles d'habitation et tertiaires.

Proposer une aide financière à l'achat de tout type de vélo pour les rosniens les plus modestes.

#09 Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

Définir un plan d'optimisation des transports en commun : augmentation de la fréquentation grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire.

Augmenter le budget des transports en commun par habitant.e chaque année.

Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant.e chaque année.

Définir un plan de renforcement des transports en commun pour doubler la part modale des transports en commun en 5 ans et doubler le budget transports en commun par habitant.e sur la même période.

#10 Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

Soutenir des projets alternatifs tant dans leurs contenus (plutôt coopératives, financements éthiques, etc.) que dans leurs formes (zone d'implantation, visibilité, fonctionnement etc.) pour relocaliser les circuits de distribution.

Dissuader l'installation de grandes surfaces pour rester en deçà d'un seuil critique à partir de 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant.es, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci dans les documents d'urbanisme et en consultant systématiquement la population sur de nouveaux aménagements.

En cas de suréquipement avéré, élaborer des scénarios de résilience pour anticiper les reconversions possibles.

#11 Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

Assurer l'accueil inconditionnel pour toutes et tous dans les structures gérées par la commune.

Assurer l'accueil des publics vulnérables et aux besoins particuliers, au travers d'un service de domiciliation dans les CCAS (centre communal d'action sociale), avec une ligne dédiée dans le budget de la mairie.

Mettre en place de coffres forts numériques confidentiels. Créer des espaces dédiés à l'accompagnement des personnes sans domicile stable. Soutenir les associations locales actives auprès de ces personnes.

#12 Créer des dispositifs publics de 1^{er} accueil, en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

Mettre en place un point d'accueil et un livret d'accueil permettant de mettre en lien les acteurs de l'accueil sur le territoire.

Assurer l'accès aux droits et aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement à toutes les personnes migrantes de façon inconditionnelle.

Ne pas criminaliser ou empêcher les citoyen·nes de venir en aide aux personnes migrantes.

Adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

Assurer un service de domiciliation efficace (CCAS, SPADA, ou autres) afin de permettre aux personnes migrantes d'avoir accès à leur droit et notamment à l'AME.

Créer des Maisons des migrant·es associant collectivités, associations et professionnel·les juridiques, linguistiques et formés à la médiation culturelle, pour accompagner individuellement les démarches de demande d'asile ou autres (titre de séjour, accès aux droits...).

Encourager les citoyen·nes de la commune à être solidaires envers les personnes migrantes.

#13 Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

Renforcer la transparence et la communication autour des données, et des travaux du conseil municipal. Garantir lors des séances des conseils municipaux un temps de prise de parole des habitant·es.

Organiser des sessions de formations collectives élu·es-agent·es-habitant·es à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue.

Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants.

Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.

Mise en place d'une constituante communale : redéfinition des règles de fonctionnement pour que les décisions communales soient désormais le fait des habitant·es associés aux élu·es.

Développer des commissions extra-municipales associant les habitant·es à toutes les décisions.

#14 Co-construire une politique locale volontariste soutenant les initiatives associatives et citoyennes du territoire. Garantir leur accessibilité, reconnaître et protéger leur rôle critique.

Création d'un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA).

Favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes et associatives du territoire (mise à disposition d'un lieu et d'autres ressources).

Co-production d'une Charte des Engagements Réciproques, signée par la collectivité et une majorité représentative des associations du territoire (orientations, grands principes, responsabilités partagées).

Développer un partenariat avec une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire (soutien financier, technique ou mise à disposition d'un lieu adapté).

Affectation de moyens matériels, humains et financiers de manière ouverte et transparente par la municipalité pour faire vivre les cadres et processus définis dans la Charte.

Participer ou créer un programme de soutien à la création et au développement de tiers-lieux associatifs ou citoyens (sur un modèle d'Appel à Manifestations d'Intérêt).



**Le, la candidat.e aux élections municipales 2020
de Rosny-sous-Bois**

Nom THIBAUT Prénom Margot
Nom de la liste ROSNY ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Appartenance politique Liste Union de la gauche

À Rosny-sous-Bois, le 27/02/2020

Signature

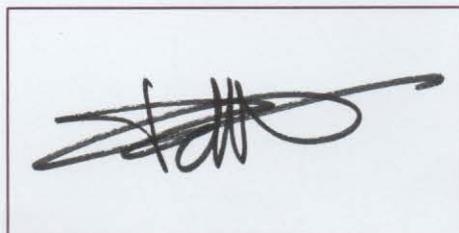


Le, la représentant.e de l'association Alternatiba Rosny

Nom PATTE' Prénom diver

À Rosny-sous-Bois, le 27/02/2020

Signature



ALTERNATIBA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
& SOLIDARITÉS
Rosny